

Décision du Président n°2024.34  
Demande de subvention – axe 7 action 7.1 du PAPI Têt

- VU le Code général des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;  
VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

LE PRESIDENT

**Décide** de solliciter le concours de l'Etat et de la Région pour le financement de l'opération « Etudes relatives aux systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques du bassin versant de la Têt »

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
ETAT	50%	100 000€
REGION	20%	40 000€
AUTOFINANCEMENT	30%	60 000€
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>100%</b>	<b>200 000€</b>

**S'engage** à inscrire au budget 2024, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 
ID : 066-200087286-20240411-202434-DE

Fait à Perpignan, le 11 avril 2024

Le Président,

Publié le 22/04/2024 sur le site internet du SMTBV

Pierre PARRAT

